



Montreuil, le 28 août 2020

M. François NOGUÉ
 DRH du GPU SNCF
 2, place aux Étoiles
 CS 70001
 93633 LA PLAINE-SAINT-DENIS

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur,

La crise sanitaire Covid-19 est un énième révélateur de la fragilité du modèle libéral actuel axé sur la globalisation et la financiarisation.

Si la séquence que nous vivons a mis en exergue les choix politiques désastreux en matière de santé, c'est bien l'ensemble des services publics et toutes les productions qui sont affaiblis, que ce soit en termes de développement, de qualité de production ou de capacité à répondre aux besoins.

Cependant, en dépit du manque de moyens, les cheminots de la SNCF ont été une nouvelle fois exemplaires face à cette situation difficile, en assurant la continuité de service, que ce soit avec les TGV sanitaires, le Fret, les transports du quotidien.

La CGT réaffirme que les cheminots n'entendent pas, au même titre que l'ensemble des salariés de ce pays, payer la crise par une nouvelle détérioration de leurs conditions sociales, de l'emploi, et de leur pouvoir d'achat.

Mais déjà, la direction SNCF annonce des mauvais coups à l'image des propositions faites dans le cadre de l'écriture des règlements intérieurs des SA : restriction des libertés individuelles en restreignant l'exercice du droit de retrait, remise en cause des droits syndicaux, modifications des garanties disciplinaires et sanctions pour les contractuels.

Concernant l'emploi, a contrario des affirmations de la direction du GPU de maintenir la trajectoire emploi prévue au budget 2020, la réalité serait tout autre au niveau des SA et activités. En effet, le retard pris en termes de recrutements et de formation initiale suite à la crise sanitaire ne serait pas comblé d'ici fin 2020. A cela s'ajoutent des démissions, des ruptures conventionnelles et des réorganisations qui se multiplient depuis la fin juin avec bon nombre de suppressions d'emplois mettant à mal l'organisation de la production.

C'est le cas notamment à Fret SNCF. Par ces décisions, la direction enlève toutes perspectives de développement de cette activité et de reprise de trafics au moment même où Gouvernement et décideurs affichent, à grand renfort de communication, la nécessité du transport de marchandises par le ferroviaire.

Malheureusement, à aucun moment n'est abordée la question centrale du Service Public de marchandises, et donc de l'avenir et du développement de FRET SNCF comme outil de la Nation pour répondre aux enjeux présents et futurs.

Pour la CGT, il y a urgence à prendre des mesures pour la réalisation des embauches, des formations prévues au budget 2020 et de stopper les réorganisations comme cela a été fait au premier semestre de cette année.



Le développement du service public ferroviaire doit s'appuyer sur la mutualisation nécessaire des moyens et des personnels afin d'organiser efficacement la production.

Concernant les NAO sur les salaires, la CGT réitère sa demande d'ouverture dans les plus brefs délais de négociations au niveau du GPU et qu'elles se traduisent par une augmentation générale des salaires et par la revalorisation des primes de travail.

D'autre part, les négociations de Branche doivent par ailleurs être relancées sur le volet classifications, et au niveau du GPU. Pour la CGT, aucune mesure unilatérale ne saurait être prise sur la base d'une « recommandation » patronale de l'UTP.

Concernant l'action sociale, son extension à la Branche doit être actée dans les discussions des prochains mois, tout comme l'extension du régime spécial à la Branche apparaît nécessaire à la construction du cadre social de haut niveau pourtant mis en avant lors de l'adoption de la réforme de 2018.

Concernant l'avenir du réseau ferré national, notamment au travers des « petites lignes », force est de constater que leur avenir n'est en rien garanti faute de financement via les CPER. Tout cela semble plutôt destiné à organiser le dépeçage du réseau par un transfert aux régions dans le cadre de dispositions de la LOM avec des conséquences économiques et sociales très négatives.

Avant même d'envisager un transfert de personnel, il est primordial que la SNCF redevienne incontournable sur les questions ferroviaires. Or, la réduction fanatique de l'emploi ces dernières années a abouti à une baisse sans précédent de la qualité de service qui est aujourd'hui la principale critique des usagers. Pour la CGT, il est donc indispensable d'aborder la mise en concurrence non sous l'angle de la baisse des « coûts » comme le fait la Direction SNCF, mais bien sous celle de l'excellence dans la réponse aux besoins de la population.

Une DCI a été déposée le 18 août dernier sur ces sujets et ceux-ci-dessous et pour laquelle une réunion de concertation s'est tenue le 26 Août. A l'issue de cette réunion, nous faisons le constat que des points de désaccord subsistent.

C'est pourquoi, la Fédération CGT des Cheminots vous dépose, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, un préavis de grève du Mercredi 16 Septembre 2020 à 20h00 au Vendredi 18 Septembre 2020 à 7h55.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des salariés du GPU ainsi que ceux appelés à les remplacer et porte sur les points suivants :

- L'urgence de procéder aux recrutements nécessaires pour assurer la production ;
- Un plan pluriannuel de ré-internalisations d'emplois dans tous les métiers et filières ;
- La régularisation des CDD/ Intérimaires en CDI ;
- La réhumanisation des gares et des trains ;
- La tenue sans délai de négociations salariales au niveau du GPU se traduisant par des augmentations générales des salaires, et une revalorisation des primes de travail ;
- Un véritable plan de relance de FRET SNCF, avec les investissements nécessaires dans les infrastructures, le développement de l'outil de travail et de l'emploi ;
- Le maintien et le développement des lignes dites de desserte fine, sous maîtrise publique par la SNCF ;



- Le maintien et l'affirmation de lignes métiers transversales et prescriptrices pour l'ensemble du GPU, l'abandon de toute forme de prescriptions métiers par activités et produits, ainsi que la mise en place d'instances métiers ;
- La relance des relations et dessertes TET de jour comme de nuit ;
- La réouverture immédiate des négociations de branche sur les classifications et rémunération et refus de toute déclinaison unilatérale de la Direction SNCF en l'absence d'accord ;
- L'extension du régime spécial à l'ensemble des cheminots de la Branche ;
- Arrêt des procédures disciplinaires abusives et des sanctions ;
- Le retour à un dialogue social territorial de proximité ;
- L'ouverture à la concurrence TET et TER ne doit pas se traduire par le recours à des filiales et autres groupements dans la seule optique de favoriser le dumping social.

Dans l'attente d'être reçus, soyez assuré, Monsieur le Directeur, de nos respectueuses salutations.



Laurent BRUN

Secrétaire Général

